

Céret, le 13 avril 2026

Les vœux définitifs d'orientation et d'affectation seront examinés lors des conseils de classe du 3ème trimestre qui se dérouleront **début juin**.

Entre le 4 et 18 mai au plus tard, vous devez formuler sur TELESERVICES (service **Orientation**) :

1. Une demande d'orientation :

Vous pourrez toujours choisir plusieurs voies d'orientation en les classant selon votre préférence. Vous devrez indiquer aussi la ou les spécialités de la voie professionnelle envisagée(s).

Vous devrez saisir les demandes de formations et d'établissements dans lesquels vous souhaitez que votre enfant ait une place à la rentrée prochaine par ordre de préférence et de manière très précise (10 vœux maximum).

L'établissement de secteur est déterminé en fonction du domicile. Pour la majorité des élèves du collège il s'agit du lycée Déodat de Séverac de Céret. Les demandes de dérogation au secteur doivent être signalées par écrit au secrétariat pendant la campagne de saisie des vœux, au plus tard le **18 mai, date de fermeture du service**.

Attention : les vœux concernant les établissements privés ou les apprentissages en CFA doivent être renseignés. Il est conseillé d'ajouter un vœu de « sécurité » dans le public.

*Pour vous accompagner, vous pourrez renseigner, signer et transmettre par l'intermédiaire de votre enfant la fiche de candidature « brouillon » qui vous aura été transmise par le professeur principal. En retour il vous indiquera si vos choix pourront être renseignés et validés sur Téléservices. **Cette fiche de candidature ne remplace pas la démarche que vous devrez effectuer sur les Téléservices.***

A la suite du conseil de classe de votre enfant, connectez-vous pour consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse :

- si la proposition est **en accord** avec votre choix, elle devient **décision d'orientation**
- si la proposition est différente de votre choix, vous devrez rapidement être reçu **en entretien par le chef d'établissement avant le mardi 09 juin en prenant rdv auprès du secrétariat**
- si le **désaccord est maintenu**, la famille a la possibilité de faire appel de la décision du conseil de classe. La commission d'appel se tiendra **le lundi 15 juin**

Attention la décision définitive doit être compatible avec la formation demandée pour l'affectation.

RAPPEL :

Pour vous aider, plusieurs outils sont à votre disposition:

- **L'ENT du collège**: information sur les phases de dialogue pour l'orientation à l'issue de la 3^{ème}, tutoriel et document pour accéder au service orientation ; vidéos ou documents concernant les lycées les plus proches ; **en cas de souci pour y accéder n'hésitez pas appeler le secrétariat élèves du collège.**
- Les documents d'information sur les métiers et les formations disponibles au CIO et sur le site www.onisep.fr
- Le site du rectorat : ww.ac-montpellier.fr, rubrique « orientation »
- Les sites des établissements de l'académie

Les résultats d'affectation seront disponibles le **mardi 30 juin** via Téléservices. Les modalités d'inscriptions en lycée seront précisées ultérieurement.

Le chef d'Établissement,
E. ELEURY

